



Article scientifique

Article

2014

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

## Patients décédés : le médecin doit-il renoncer à ses honoraires ?

---

Ducor, Philippe

### How to cite

DUCOR, Philippe. Patients décédés : le médecin doit-il renoncer à ses honoraires ? In: La Lettre de l'AMG, 2014, n° 3.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:41890>

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Votation du 18 mai sur les soins médicaux de base	3
La qualité: pierre angulaire de notre profession	3-5
Patients décédés: le médecin doit-il renoncer à ses honoraires?	5-8
Elaboration de la CIM-11	9
Alexandrie la Divine à la Fondation Martin Bodmer	10-11
Candidatures	13-16
Changements d'adresses	16
Mutations	17
Errata Liste officielle	18
Petites annonces	18-19
A vos agendas!	19-20

Retenez les dates des deux

### Assemblées générales ordinaires

de cette année:  
les lundis 2 juin et  
17 novembre 2014  
dès 19h 00.



## Le secret médical est intangible

Retombée de la mort d'Adeline dans le drame de la Pâquerette: le Conseil d'Etat a annoncé le mercredi 19 mars son intention de légiférer sur le secret médical dans le cadre strict de la dangerosité. Cette volonté fâche doublement. Sur le fond, le secret médical est intangible et doit le rester. Dans la manière, ce projet de loi fâche également: à aucun moment, l'AMG n'a été consultée, ni même informée, par exemple le lundi 17 mars, lorsque ses représentants ont été reçus par le conseiller d'Etat Mauro Poggia, pour évoquer les possibilités de collaboration sur divers sujets de politique de la santé. Et que dire du silence imposé par le Conseil d'Etat au Dr Hans Wolff, le responsable du nouveau Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires des HUG?

Pour le médecin comme pour le politique, le but recherché est d'offrir plus de sécurité. Dans un climat émotionnel aisément compréhensible, le politique veut aujourd'hui donner une impression de totale maîtrise du dossier, et d'autant plus

que cette affaire a révélé une faillite des procédures mises en place, à tous les niveaux. Tout a dysfonctionné, sans que le secret médical y soit pour quelque chose: à aucun moment, le rapport de Me Bernard Ziegler n'impute un rôle quelconque au secret médical dans la mort d'Adeline. Il faut bien comprendre que le respect du secret médical ajoute à la sécurité en ce sens qu'il crée la confiance qui permet la confiance, tandis que son affaiblissement ajouterait à l'insécurité.

Faire croire à la population, par cette illusion de la totale maîtrise des choses, que tout savoir permettra d'éviter un nouveau drame, est une méconnaissance de l'essence même du secret médical. Il ne peut y avoir de levée du secret que pour une information confidentielle particulière donnée dans la relation de confiance. Aucun médecin ne gardera pour lui une information obtenue dans la relation thérapeutique qui pourrait mettre en danger autrui. Et entendre Me Mauro Poggia dire que «les médecins se cachent derrière le secret médical» (*Léman*

**Ä K** ÄRZTEKASSE  
**C M** CAISSE DES MÉDECINS  
CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins: 50 ans d'innovations au service des médecins,  
et aujourd'hui, il est l'heure du **DMI version internet.**

**CAISSE DES MÉDECINS**  
Société Coopérative  
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex  
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06  
geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

*Bleu, Genève à chaud*, le mercredi 19 mars 2014) est insupportable.

Nous avons, chacun d'entre nous, été éduqués et formés à cette notion de base de notre profession: la responsabilité. Nous sommes responsables de nos actes médicaux, de nos décisions thérapeutiques, de chacun de nos choix: assumer pleinement ses actes est la clé de notre profession. Nous ne sommes pas dans le plaisir, ni dans l'illusion, nous sommes constamment dans la réalité du patient. Alors ce procès d'intention n'est pas le bon, car l'autorité ne peut décider d'elle-même de s'interposer dans la relation thérapeutique. Ce faisant, elle ne ferait qu'affaiblir le système. La gestion des sorties pénitentiaires n'est d'ailleurs pas du ressort du médecin thérapeute, mais bien de l'expert mandaté pour informer l'autorité.

Le secret médical trouve sa base légale dans l'article 321 du Code pénal. Celle-ci est suffisamment explicite pour qu'il n'y ait nul besoin de la compléter ou de la modifier: le médecin peut en tout temps demander à son patient ou à la commission compétente d'être délié du secret médical pour donner, à tel instant précis, une in-

formation obtenue dans la confiance, un avis médical ne valant que pour une situation actuelle et non pour l'éternité. Et si les circonstances l'imposent, le médecin sait prendre ses responsabilités: son but est la sécurité, pas la protection coûte que coûte du patient; en particulier, tout médecin d'institution pénitentiaire n'a de seule visée que la protection d'autrui. Encore une fois, l'affaiblissement du secret médical augmente l'insécurité. Alors pourquoi réinventer la roue, pourquoi vouloir affaiblir la relation thérapeutique?

Si cet horrible drame de la Pâquerette a entraîné une émotion intense et compréhensible, il ne faut pas, sous couvert de plaisir à la population, toucher au secret médical: c'est bien la perte de maîtrise de l'autorité qui est à l'origine du drame d'Adeline, pas le secret médical. Celui-ci doit rester intangible.

Michel Matter

## Prescription par voie électronique

Gagnez du temps et gagnez en sûreté

The advertisement shows a laptop screen with a software interface for electronic prescriptions. The interface includes sections for 'Nouvelle demande', 'Patient', 'Analyses / Formulaires', and 'Votre top 50 des analyses'. It lists various medical tests such as 'Problème C réactive', 'Hémogramme V', 'T4 libre', and 'Femine'. To the right of the laptop, there are three laboratory tubes with labels: 'H-Tube sérum gel 3 mL (I)', 'H-Tube EDTA 4 mL (6)', and 'H-Tube citrate-4.5 mL (4)'. Each tube has a barcode and a label with patient information and a date.

- Données de patients transférées directement et sans erreurs à partir de votre logiciel
- Adaptée à vos habitudes de prescription pour une sélection plus rapide des analyses
- Informations concernant les analyses et la pré-analytique visibles en un coup d'oeil
- Matériel de prélèvement nécessaire identifié clairement avec des étiquettes
- En fonction de l'échantillon et de sa stabilité, analyses supplémentaires rajoutées de manière simple

www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

## Votation du 18 mai sur les soins médicaux de base: la médecine doit rester une profession libérale

Le contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» soumis à votation présente aux yeux du Conseil de l'AMG autant d'inconvénients que d'avantages.

L'AMG ne peut que saluer et soutenir un texte de loi qui encourage la médecine de famille: elle s'est constamment engagée avec force aux côtés des médecins de premier recours pour préserver le libre choix du médecin, la relève médicale et la qualité des soins. L'AMG s'est battue contre chaque décision fédérale défavorable à la médecine de famille et a souvent été à l'origine de luttes reprises au niveau national. Notre association a participé à l'ensemble des mouvements en faveur de la médecine de premier recours.

Le risque de ce contre-projet est que l'on nous paie de mots, d'autant que l'action concrète des autorités fédérales durant ces dix dernières années incite à la méfiance:

- Depuis 10 ans, la médecine de famille a été déclassée: on l'a de fait privée de la radiologie et du laboratoire, qui sont deux outils essentiels pour une médecine de qualité, on a également dévalorisé les visites à domicile. Comment s'étonner alors que la relève ne suive pas?
- L'alinéa 2, lettre b donne à la Confédération le devoir de légiférer «sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille»: comment avoir confiance, alors que l'autorité fédérale refuse de s'écarter du dogme de la neutralité des coûts, qui est inacceptable pour notre profession? Il faut savoir que le pouvoir d'achat des médecins est en effet en baisse constante: aujourd'hui, à

Genève (où la vente de médicaments en cabinet est interdite), un bon médecin de famille, qui choisit de travailler 40 heures, a un revenu égal à celui d'une infirmière travaillant aux HUG. Et le point de rupture semble atteint pour l'ensemble de la profession.

En outre, l'article 117, al. 1, lettre a présente le risque d'une possible dilution de la médecine de premier recours dans la notion peu précise des soins de base: au lieu du signe fort attendu en faveur d'une affirmation du rôle central des médecins en termes de responsabilité et de décisions thérapeutiques qui permette une relève de qualité, la médecine de famille est englobée dans «les professions des soins médicaux de base» et donne à la Confédération le droit de fixer «les conditions d'exercice de ces professions».

La mainmise de la Confédération sur les conditions de travail et sur les tarifs pourrait ainsi s'avérer un danger qui menace, voire annihile les attentes justifiées de revalorisation qui ont fait le cœur des revendications des médecins de famille.

C'est pourquoi, tout en soutenant l'intention positive de ce contre-projet, qui mérite d'être soutenue, le Conseil de l'AMG a choisi – avec le plein appui du Groupe des Médecins de famille de Genève – de ne pas donner de recommandation de vote: le 18 mai, vous voterez OUI ou vous voterez NON, mais vous le ferez en étant conscient des conséquences possibles de votre choix.

Michel Matter

## La qualité: pierre angulaire de notre profession

Nouvelle directrice de Santésuisse, Mme Verena Nold est une femme merveilleuse. Dans une interview parue dans la *Tribune de Genève* du 3 mars dernier, elle ose le mot «transparence», un mot sans aucun doute

récent dans le vocabulaire du monde de l'assurance. Un mot fait pour montrer tout ce que Santésuisse souhaite cacher: l'opacité créée sur tant d'années, l'opacité qui a permis des gains imposants sur le dos des

citoyens, l'opacité couverte et choyée par nombre de parlementaires, l'opacité qui permet de mélanger base et complémentaires. Une absence quasi totale de contrôle qui a abouti à la mauvaise farce des réserves.

Mme Nold prétend «favoriser une situation plus saine qu'aujourd'hui» en imposant un « contrôle de qualité aux jeunes médecins» dans un premier temps. Et voilà, l'ambition: sélectionner les docteurs, les catégoriser, les classer, ne prendre que ceux qui plaisent à l'assureur.

Mme Nold a la mémoire courte. Le souverain a, en 2008, balayé un article constitutionnel, inspiré par les assureurs intitulé «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Balayée sur le plan suisse à 69,5%, à Genève à 89%! Voici que quelques années plus tard, les mêmes idées reviennent, dans les mêmes bouches, dans la même pensée unique: contrôler et choisir les médecins sous le faux prétexte de la qualité.

Les assureurs ont déjà par le passé créé des listes de docteurs. On élimine ceux qui coûtent cher, sans d'autres critères que leur indice de coûts. Peu importe le profil de patientèle, le type de spécialisation ou les traitements fournis. Seuls comptent les coûts. Une obsession non pas liée à l'économicité, comme la loi leur

en donne le droit, mais à une mainmise sur le libre choix du médecin, là encore plébiscité par le souverain en juin 2012.

Mme Nold veut commencer par les jeunes médecins, les trier, les sélectionner. Pas chers: vous êtes pris! Chers: pas de place pour vous! Elle veut «prendre les meilleurs». Oh! que c'est rassurant, «les meilleurs»! Mais, Mme Nold, personne n'est dupe de cette tromperie et surtout pas les plus jeunes médecins à qui vous promettez de laisser de côté certains d'entre eux. Vous ignorez peut-être que la clause du besoin a été rétablie et avec elle la garantie que tout médecin nouvellement installé aura effectué au moins trois ans dans un établissement de formation suisse reconnu. Voilà qui peut assurer vraiment une prise en charge et une relève médicale de qualité!

Notre association, qui publie ces jours son annuaire genevois des professionnels de la santé, est particulièrement attentive à la formation de ses membres. Elle cautionne l'appartenance aux groupes de discipline, seuls garants par leurs statuts de réelles notions de qualité. Ainsi dans notre annuaire 2014, comme en 2013, un astérisque est placé à côté des médecins

**medimage**  
imagerie médicale

Bienvenue dans notre institut

IRM 1.5 Tesla  
CT 64 barrettes  
Ostéodensitométrie  
Étiographie Doppler

Archivage numérique  
Mammographie digitalisée  
Traitement radiologique de la douleur  
Imagerie cardiovasculaire non invasive  
Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée

**RADIOLOGUES FMH**

- Dsse Stéphanie Besse
- Dsse Barbara Stryjenski
- Dr Alex Troxler
- Dsse Anne-Françoise Schwieger
- Dr René de Gautard

**CARDIOLOGUE FMH**

- Dsse Monica Deac

**EXPÉRIENCE - HAUTE TECHNOLOGIE - ACCUEIL**

Medimage est un centre d'imagerie médicale disposant des dernières technologies en matière d'investigation médicale.

Un collège de médecins radiologues hautement qualifiés est à votre entière disposition.

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h  
Prise de RDV au **022 347 25 47**

[www.medimagesa.ch](http://www.medimagesa.ch)

Route de Flonssant, 1 • 1206 GENÈVE • TEL: +41 (0)22 347 25 47 Fax: +41 (0)22 789 20 70 • Email: info@medimagesa.ch

1006867

membres de leur groupe de discipline respectif. Nous nous devons de soutenir et de promouvoir auprès de la population cette sorte de label de qualité. Laisser l'assureur décider qui doit pratiquer la médecine est une aberration. Le rêve de la fin de l'obligation de contracter existe toujours du côté de Santésuisse, mais seule la persistance de cette obligation de contracter garantit au patient une prise en charge optimale.

Lors de sa conférence à la *Société Médicale de Genève* le 5 mars 2013, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, a martelé que «l'obligation de contracter est le pilier de la médecine libérale (et non commerciale) où le médecin n'a qu'un seul maître: son patient. C'est cette sécurité économique qui permet la relation forte entre le patient et son médecin. Si vous ôtez cette obligation de contracter, alors vous affaiblissez la liberté du médecin de soigner son patient dans le seul intérêt du patient». C'est cette notion financière que le peuple a également refusée en juin 2012 en balayant la coresponsabilité budgétaire imposée à tous les médecins. Le carcan économique imposé à tous ne peut permettre une prise en charge de qualité du patient. Lorsque l'assureur choisit le médecin ou qu'il impose une enveloppe globale pour les soins, la liberté thérapeutique n'est plus garantie.

Chaque médecin est soumis à la formation continue, à cumuler annuellement ses points de formations spécifiques et non spécifiques. C'est ce contrôle qui est indispensable et qui seul permet à la population d'avoir la garantie que le médecin poursuit et enrichit sa connaissance médicale. Des cercles de qualité existent, des colloques sont organisés, des critères de qualité sont établis. La médecine est un flux continu. C'est cela qui rend notre profession si intéressante et passionnante.

Alors non, la qualité ne doit jamais devenir l'apanage des assureurs. Ce rêve de la fin de l'obligation de contracter sera toujours barré par la volonté claire du libre choix du médecin par le patient. Nous ne savons combien de temps Mme Nold sera à la tête de Santésuisse. Une chose est sûre: pendant son temps à la tête de cette organisation, elle ne pourra mettre la main sur les médecins et surtout pas sur les plus jeunes d'entre nous, au risque de perdre une nouvelle fois devant les urnes, car nous n'hésiterons pas à retourner devant les citoyens pour maintenir une relève médicale libre et de qualité.

Michel Matter

## Patients décédés: le médecin doit-il renoncer à ses honoraires?

### Introduction

Le médecin dont le patient décède en laissant une ou plusieurs notes d'honoraires impayées se trouve face à la situation délicate de devoir recouvrer ses créances auprès de la succession du défunt.

Le présent article présente un survol du système des successions et des démarches à entreprendre pour recouvrer les notes d'honoraires impayées d'un patient décédé (A).

Compte tenu des difficultés que présente cette situation, les solutions permettant d'éviter que des notes d'honoraires restent ouvertes après le décès du patient sont également présentées. Elles visent notamment à limiter autant que possible les délais de paiement après facturation et à permettre l'intervention de tiers (B).

### A) OUVERTURE D'UNE SUCCESSION ET RESPONSABILITÉ DES HÉRITIERS EN GÉNÉRAL

#### 1. Décès du patient et dévolution de la succession

La succession du défunt s'ouvre à son décès (art. 537 CC) et les héritiers acquièrent de plein droit l'ensemble de la succession (art. 560, al. 1 CC). Les héritiers sont

ainsi saisis de l'ensemble des biens du défunt, mais sont également tenus personnellement de ses dettes. Celles-ci comprennent notamment les notes d'honoraires impayées du médecin. Il appartient donc aux héritiers qui ont accepté la succession de les payer.

S'ils sont plusieurs, les héritiers sont solidairement responsables des dettes de la succession. Cela signifie que le médecin peut, à son choix, exiger le paiement de la note d'honoraires échue à tous les héritiers solidaires, ou à l'un d'eux seulement. Si l'un des héritiers paie totalement ou partiellement la note, les autres sont libérés jusqu'à concurrence de la portion éteinte.

Dans de nombreux cas, la succession paie spontanément les notes d'honoraires du défunt. Lorsque ce n'est pas le cas, le médecin doit recourir à procédure de poursuite et faillites.

Si le médecin a déjà introduit une poursuite contre un patient mauvais payeur au jour de son décès, la succession devient débitrice de la note d'honoraires. La poursuite peut alors être continuée contre la succession non partagée ou, dans certains cas spécifiques, contre un ou les héritier(s).



# Imagerie Moléculaire Genève

**Dr Charles Steiner**

**Dr Eric Fréneaux**

Spécialistes en Médecine Nucléaire

Cardiologie nucléaire

Imagerie moléculaire PET/CT

Planning radio-thérapie

Imagerie hybride SPECT/CT

Scintigraphie conventionnelle

Thérapie ambulatoire

Densitométrie osseuse

Sites :



20, ch. de Beau-Soleil  
1206 Genève  
Tél. +41 22 839 55 00



7, ch. des Grangettes  
1224 Chêne-Bougeries  
Tél. +41 22 305 03 33

1006971

## AROMED



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

### LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Route des Avouillons 30 · 1196 Gland · Tél. 022 365 66 67 · [www.aromed.ch](http://www.aromed.ch)

1006923

**DEUX HISTOIRES,  
UN AVENIR**

BOSS INSURANCE  
SERVICES  
& FISCA FINANCE  
UNISSENT LEURS  
COMPÉTENCES  
À VOTRE SERVICE



## BS & ASSOCIÉS

CONSEILS EN ASSURANCES POUR PROFESSIONS MÉDICALES

EXPERTISE | EFFICIENCE | ENGAGEMENT

+41 58 911 08 00 | [WWW.BS-ASSOCIES.CH](http://WWW.BS-ASSOCIES.CH) | [INFO@BS-ASSOCIES.CH](mailto:INFO@BS-ASSOCIES.CH)

1006963

Si le médecin n'a introduit aucune poursuite à l'encontre du patient au jour du décès et si la succession ne paie pas spontanément, il devra introduire une poursuite et faire notifier un commandement de payer aux héritiers.

## 2. Répudiation de la succession

La situation décrite ci-dessus, par laquelle les héritiers acceptent la succession sans réserve, constitue la situation par défaut.

Les héritiers ont toutefois la faculté de répudier la succession s'ils estiment que celle-ci sera insolvable (art. 566, al. 1 CC). Ils disposent d'un délai de trois mois dès la connaissance du décès du patient pour répudier (art. 567, al. 1 CC), à moins que l'insolvabilité du défunt soit notoire au moment du décès auquel cas la succession est censée répudiée (art. 566, al. 2 CC). A noter que l'acceptation ou la répudiation de la succession par les héritiers peut prendre beaucoup plus de temps si ces derniers réclament le bénéfice d'inventaire (art. 581 CC).

Si les héritiers répudient la succession, celle-ci est liquidée par l'office des faillites selon les règles de la faillite (art. 573 CC et 193 LP). Cela signifie que les héritiers ne sont pas tenus de payer les notes d'honoraires du défunt restées impayées.

La succession est alors liquidée par l'Office des faillites et la situation est la même que si le débiteur avait été déclaré en faillite. Les créanciers – notamment le médecin – sont invités à produire leurs créances dans le mois qui suit l'appel aux créanciers (art. 232 LP).

## B) MOYENS DE PRÉVENIR CES SITUATIONS

Comme on a pu l'entrevoir ci-dessus, le droit des poursuites dans le contexte d'une succession implique des démarches pouvant se révéler complexes. Compte tenu du montant relativement modeste des notes d'honoraires usuelles du médecin, il peut apparaître disproportionné de recourir à ce système. Il convient ainsi d'examiner les moyens susceptibles de prévenir cette situation.

La principale prévention consiste à encaisser la créance du vivant du patient : une facturation rapide est dès lors recommandée. Il arrive toutefois qu'un patient bien vivant ne soit pas diligent dans ses paiements, soit en raison de limitations personnelles, soit en raison d'une volonté défaillante. Il est dès lors nécessaire d'examiner les systèmes de paiement prévus par la LAMal (1), qui ouvrent un certain nombre de possibilités. La situation particulière des patients résidant en EMS et la pratique usuelle de ces établissements sera ensuite examinée (2).

### 1. Systèmes de paiement prévus par la LAMal

#### 1.1. Tiers-garant

Selon la LAMal, le débiteur des honoraires du médecin est l'assuré, soit le patient (art. 42, al. 1, 1<sup>ère</sup> phrase LAMal). Le patient a toutefois le droit de se faire rembourser la part de l'assureur par ce dernier (art. 42, al. 1,

2<sup>e</sup> phrase LAMal). On parle de système du tiers-garant.

En pratique, le médecin envoie sa facture au patient qui est tenu de la payer en intégralité (il est débiteur). Le patient est néanmoins en droit de réclamer à l'assureur la part de la facture qui est à la charge de ce dernier. Cette part ne comprend ni l'éventuelle franchise annuelle ni la quote-part, qui restent à la charge du patient (art. 64 LAMal et 103 OAMal).

Dans le système du tiers-garant, le paiement de la facture du médecin dépend entièrement de la diligence du patient, d'où le risque de retard de paiement et de factures impayées. Il arrive en outre parfois qu'un patient en difficultés financières utilise le remboursement en provenance de l'assurance à d'autres fins que pour la rémunération du médecin.

#### 1.2. Tiers-soldant

Le patient peut toutefois céder au médecin son droit au remboursement de la part à la charge de l'assureur (art. 42, al. 1, 3<sup>e</sup> phrase LAMal). Celle-ci ne comprend ni l'éventuelle franchise annuelle ni la quote-part, qui restent à la charge du patient (art. 64 LAMal et 103 OAMal).

En pratique, le médecin envoie une copie de sa facture à l'assurance, qui lui paie directement sa part sans passer par le patient. Ce système permet de limiter le risque de retard de paiement en ce qui concerne la part de l'assureur, mais la part du patient (franchise annuelle et quote-part) n'est pas incluse. Le médecin doit ainsi l'obtenir séparément du patient, ou l'abandonner. On parle de système du tiers-soldant, qui constitue une variante du système du tiers-garant. Dans ce système, une grande partie du paiement – à tout le moins lorsque le montant de la franchise annuelle est dépassé – dépend de la diligence de l'assureur, d'où un moindre risque de retard de paiement et de factures impayées pour le médecin.

#### 1.3. Tiers-payant

Alternativement au système du tiers-garant et sa variante du tiers-soldant, l'assureur et le médecin peuvent convenir que l'assureur est le débiteur des honoraires (art. 42, al. 2 LAMal). Dans ce cas, le médecin pourra s'adresser directement à l'assureur pour le paiement de ses honoraires.

En pratique, le médecin envoie sa facture à l'assureur qui la paie en intégralité (il est débiteur). Charge à ce dernier de récupérer ensuite la part due par le patient (franchise annuelle et quote-part). On parle de système du tiers-payant. Dans ce système, le médecin n'a plus de risque de recouvrement lié au patient car l'assureur paie l'intégralité de sa facture. Selon nos informations, rares sont les assureurs utilisant ce système.

#### 1.4. Conclusion

Si le médecin a des raisons de croire que le patient ne paiera pas – ou paiera avec retard – ses notes d'honoraires nonobstant le remboursement du patient par l'assureur

selon le système du tiers-garant, il devra soit obtenir la cession du droit au remboursement du patient dans un système de tiers-soldant, soit convenir avec l'assureur d'un système de tiers-payant.

## 2. EMS

Les EMS hébergent de nombreux patients âgés susceptibles d'avoir des difficultés à gérer leurs affaires ou de décéder. Il convient de déterminer les possibilités offertes aux médecins permettant de limiter leur risque de recouvrement.

Renseignement pris auprès de médecins et d'EMS, plusieurs approches coexistent.

### 2.1. Facturation similaire au cabinet médical

De nombreux médecins consultent leurs patients résidant en EMS de la même manière que leurs patients se rendant à leur cabinet (cf. B, chiffre 1 ci-dessus). Les mêmes enjeux se présentent, et les solutions sont les mêmes. C'est ainsi qu'il est recommandé au médecin d'adopter un système du tiers-soldant ou du tiers-payant s'il entend limiter le risque de recouvrement. Dans un certain nombre de cas, la famille du résident ou son curateur (lorsqu'il y en a un) se chargent de régler les notes d'honoraires du médecin.

### 2.2. Procuration en faveur de l'EMS

Selon nos informations, la plupart des EMS à Genève obtiennent du résident une procuration leur permettant, pour le compte du résident, de réclamer et obtenir de l'assureur le remboursement de la part qui est à sa charge.

Une fois le remboursement de cette part obtenu de l'assureur (en principe dans les trois semaines), l'EMS paie la facture du médecin en intégralité pour le compte du résident, le montant de la franchise annuelle et de la quote-part étant avancé par l'EMS.

Ce montant est ensuite récupéré par l'EMS auprès du service des prestations complémentaires dont la plupart des résidents bénéficient, ou ajouté au prix de la pension adressée au résident ou à sa famille.

Selon nos sources, les assurances ne font pas de difficulté à rembourser leur part sur les notes d'honoraires de patients récemment décédés.

Prof. Philippe Ducor  
Avocat conseil de l'AMG



Pour votre santé,  
prenez de l'altitude

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Clinique genevoise de Montana  
Impasse Clairmont 2  
3963 Crans-Montana

1005495



***Vous avez besoin  
de cartes de donneurs  
pour votre  
salle d'attente?***

Commandez les au  
numéro de téléphone  
gratuit suivant: 0800 570 234  
[info@swisstransplant.org](mailto:info@swisstransplant.org),  
[www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)

# Elaboration de la CIM-11 : médecins francophones recherchés!

Le Service de psychiatrie générale des HUG et le Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale de Genève se sont associés avec trois autres centres collaborateurs de l'OMS: Lille, Casablanca et Montréal, afin de contribuer à l'élaboration de la révision du chapitre V de la CIM (classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes), chapitre des troubles mentaux et du comportement,<sup>1</sup> sous la responsabilité de l'OMS<sup>2</sup>. Sa soumission pour approbation à l'Assemblée Mondiale de la santé est prévue pour 2017.

Ces quatre centres ont comme objectif premier de constituer un groupe d'experts francophones comprenant plusieurs intervenants en soin de santé mentale (psychiatres, médecins généralistes, infirmier-e-s, psychologues et psychothérapeutes); groupe qui pourra contribuer à l'élaboration de la CIM11 tout en préservant le caractère socioculturel de nos régions.

L'enjeu de cette révision est d'améliorer l'issue clinique au niveau individuel et également du statut sanitaire de la population, en adoptant une perspective internationale. Cela implique pour nos régions, une classification en langue française en tenant compte des données socioculturelles francophones<sup>3</sup>. Il y aura donc une version en langue française, qui sera plus spécifique qu'une traduction intégrale de la version anglaise.

Cette révision se veut également de haute utilité clinique et de validité scientifique. L'utilité clinique renvoie notamment à sa valeur de conceptualisation, et sa valeur de communication. La classification se doit d'être adaptée (fiable), facile d'utilisation, et nécessitant un minimum de temps (faisabilité). L'utilité clinique concerne également l'opérationnalité de la classification sur la sélection des interventions ainsi que sur les décisions de management clinique (selon les directives de l'OMS).

## Références:

<sup>1</sup> Reed GM. Vers la CIM-11: *Créer un espace pour une diversité de perspectives*. *Information Psychiatrique* 2011;87:169-173.

<sup>2</sup> World Health Organization. *Basic documents, 46th edition*. Geneva, Switzerland : World Health Organization, 2007.

<sup>3</sup> Reed G, Daumerie N, Marsili M, Desmons P, Lovell A, Garcin V, Roelandt JL. *Développement de la CIM-11 de l'OMS dans les pays francophones*. *L'Information Psychiatrique* 2013;89:303-309.

L'objectif actuel est de renforcer le réseau francophone, qui regroupe actuellement plus de 900 professionnels en soin de santé mentale, afin d'influer l'élaboration de cette révision selon les spécificités scientifiques, mais également socioculturelles et linguistiques de nos régions. Ce travail s'effectue en collaboration avec les usagers en soin de santé mentale et leurs familles.

Pour participer à ce projet, vous pouvez vous inscrire à l'aide du lien suivant: <http://www.globalclinicalpractice.net/>.

En tant que membre de ce groupe international, il sera demandé de fournir à l'OMS des informations et des opinions basées sur l'expérience de chaque participant, son expertise et ses connaissances cliniques (vos réponses resteront confidentielles et sécurisées) au fur et à mesure du développement de la nouvelle classification des troubles mentaux et du comportement.

Par la suite, une fois inscrit, des vignettes cliniques à coder seront envoyées par courriel. Ce travail représente une vingtaine de minutes, pour une sollicitation par mois maximum, pendant 6 à 12 mois.

L'OMS souhaite que cette nouvelle version de la CIM soit une classification pour les personnes malades (et non uniquement une classification des maladies), qu'elle favorise une identification précise des troubles et ainsi faciliter l'orientation vers un traitement efficace<sup>3</sup>.

Merci de votre collaboration!

Dr Othman Sentissi  
Clotilde Moeglin  
Service de psychiatrie générale, HUG  
Rue des Bains 35, 1205 Genève

Portrait présumé d'Alexandre le Grand  
Egypte, III<sup>e</sup> s. av. J.-C. – fin de l'époque hellénistique  
Fondation Martin Bodmer





FONDATION MARTIN BODMER  
BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE

## ALEXANDRIE LA DIVINE 4 avril - 27 août 2014

**Inscrivez-vous aux visites réservées à l'AMG!**

Dans le sillage de *La médecine ancienne, du corps aux étoiles*, l'AMG a le plaisir de proposer à ses membres **trois visites guidées** de l'exposition *Alexandrie la Divine*.

En 331 avant notre ère, **Αλέξανδρος**, «Alexandros», *sauveur (protecteur) de l'homme*, fonda Alexandrie, capitale du premier empire universel. Son rêve, que la mort brisa, était de réunir les populations dans un espace régi par les mêmes lois et dans le partage des mêmes valeurs. Cette première mégapole de l'Antiquité est le principal témoin subsistant de plusieurs cités édifiées par le grand conquérant, dans une vision de modernité et d'humanisme. Son histoire est aussi la nôtre.

Pour ses habitants eux-mêmes, Alexandrie était «au centre de la terre, telle un monde divin, objet universel de désir» comme l'avait révélé un songe. Ce réceptacle suscita de nombreux développements. Le dialogue des cultures les plus anciennes, celles de l'Égypte, de la Judée, de la Perse et de l'Inde, fit de cette ville l'axe du monde connu. Les sciences, les arts, les techniques et l'urbanisme changèrent le cours des civilisations; à l'orée de nouvelles religions, les premières communautés chrétiennes développèrent leurs principes fondateurs. Des échanges s'étendirent au-delà de l'empire, jusqu'en Asie, inaugurant la «mondialisation» des savoirs et des croyances.

La Fondation Martin Bodmer, la Bibliothèque Laurentienne, la British Library, la Fondation Gandur pour l'Art et la Bibliothèque de Genève ont uni leurs trésors pour restituer, à travers quatre-vingt-dix œuvres, l'éclatante destinée d'Alexandrie. Une centaine de chercheurs en renouvellent les connaissances, conférant une dimension inédite aux textes (papyrus, manuscrits, incunables), aux objets archéologiques et aux sites historiques. Des documents ayant trait à la médecine sont aussi présentés.

Le champ des recherches porte également sur la projection de la culture hellénistique et romaine à travers les siècles. De l'Égypte ptolémaïque et de la Grèce classique (études des prodromes), elle s'étend aux héritages d'Alexandrie dans le monde musulman et la chrétienté. De Byzance à l'Europe occidentale, en passant par le

bassin méditerranéen, les savoirs de l'Antiquité sont restitués par la Renaissance: l'avènement des Médicis fait de Florence une nouvelle Alexandrie.

Direction: Prof. Charles Méla (Fondation Martin Bodmer), Dr Robert Steven Bianchi (Fondation Gandur pour l'Art, Genève). Commissariat scientifique: Dr Frédéric Mōri (Université de Fribourg, Institut d'études des religions), Sarah Gaffino (idem), Nicolas Ducimetière (Fondation Martin Bodmer).

**Trois dates vous sont proposées: jeudis 8 mai, 22 mai et 27 juin, à 19h 00 précises.**

Inscription auprès de l'AMG sur le principe *first come, first serve*, par courriel: fp@amge.ch, ou par téléphone: 022 320 84 20. Entrée: 10 CHF à régler sur place, merci de prendre le montant exact. Les frais d'ouverture en dehors des heures ainsi que les guides sont offerts par l'AMG.

### Livre en souscription!

En souscription pour les membres de l'AMG jusqu'au 30 avril 2014, 180 CHF au lieu de 219 CHF (+ frais de port 25 CHF). Charles Méla et Frédéric Mōri (éds.), *Alexandrie la Divine*, Genève, Editions La Baconnière, 2014 (400 photographies grand format, 2 tomes reliés, 1140 pp., coffret).

Commande:

– par e-mail à info@fondationbodmer.ch, ou par téléphone au 022 707 44 36.

Règlement:

– virement CCP: Fondation Martin Bodmer, IBAN CH53 0900 0000 1201 3485 6

– Paypal: paypal@fondationbodmer.ch

– cartes bancaires: Visa, Mastercard, American Express.

Nous vous espérons nombreux et nous réjouissons de vous accueillir!

Dr Gérald d'Andiran  
079 471 62 17

# QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

## 1. Appelez votre médecin habituel, même les jours de fête :

- l'assistante ou le médecin vous répondent et vous disent que faire
- sinon, **écoutez entièrement** le message du répondeur et suivez ses instructions

## 2. Prenez contact avec un service d'urgence proche

(les soins urgents ambulatoires sont pris en charge par l'assurance-maladie de base dans tous les centres ci-dessous) :

URGENCES ADULTES			
<b>Centre d'urgence, La Colline</b> Av. Beau-Séjour 6, Genève	<b>022 702 21 44</b>	<b>Groupe médical de Versoix</b> Ch. J.-B. Vandelle 10, Versoix	<b>022 775 16 16</b> (sur rendez-vous)
<b>Centre médical de la Servette</b> Avenue De-Luserna 17, Genève	<b>022 795 25 25</b>	<b>Hôpitaux universitaires HUG</b> Rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, Genève	<b>022 372 81 20</b>
<b>Clinique de Carouge</b> Av. du Cardinal-Mermillod 1, Carouge	<b>022 309 46 46</b>	<b>Urgences de gynécologie et d'obstétrique</b> Boulevard de la Cluse 28, Genève	<b>022 372 42 36</b>
<b>Clinique des Grangettes</b> Ch. des Grangettes 7, Chêne-Bougeries	<b>022 305 07 77</b>		
<b>Hôpital de la Tour</b> Av. J.-D. Maillard 3, Meyrin	<b>022 719 61 11</b>	<b>Urgences ophtalmologiques</b> Rue Alcide-Jentzer 22, Genève	<b>022 372 84 00</b>
<b>Garde médicale de Lancy</b> Av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy	<b>022 879 57 00</b>	<b>Urgences psychiatriques</b> Rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, Genève	<b>022 372 38 62</b>
<b>Clinique et permanence d'Onex</b> Route de Chancy 98, Onex	<b>022 709 00 00</b>		

URGENCES ENFANTS			
<b>Clinique Générale-Beaulieu</b> Chemin Beau-Soleil 20, Genève	<b>022 839 54 15</b> (sur rendez-vous)	<b>Garde médicale de Lancy</b> Av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy	<b>022 879 57 01</b> (sur rendez-vous)
<b>Clinique des Grangettes</b> Ch. des Grangettes 7, Chêne-Bougeries	<b>022 305 05 55</b>	<b>Hôpitaux universitaires HUG</b> Urgences pédiatriques Av. Roseraie 45, Genève	<b>022 372 45 55</b>
<b>Hôpital de la Tour</b> Av. J.-D. Maillard 3, Meyrin	<b>022 719 61 00</b> (sur rendez-vous)		

## 3. En cas de déplacement impossible, consultation urgente à domicile **surtaxée** :

<b>Genève-Médecins</b>	022 754 54 54
<b>Médecins-Urgences</b>	022 321 21 21
<b>SOS Médecins</b>	022 748 49 50

## 4. URGENCE VITALE, AMBULANCE: 144

Police 117 Feu 118 Intoxication 145

### Pensez-y!

- Ne faites pas venir un médecin à domicile si vous pouvez vous déplacer!
- Ne surchargez pas les Hôpitaux universitaires qui sont destinés en priorité aux urgences graves!

### Vous avez besoin d'un taxi?

• Taxi-Phone: 022 33 141 33 • Genève Taxi: 022 320 22 02 • Taxi Ambassador: 022 731 41 41

<b>Service d'urgence des chiropraticiens de Genève :</b>	022 781 82 00
<b>Service de garde de la Société cantonale d'ostéopathie :</b>	079 203 58 04
<b>Urgences vétérinaires petits animaux :</b>	0900 83 83 43

Annuaire des médecins AMG: [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Application iPhone/Android: [MedAMGe](#)

Temps d'attente du Réseau des urgences genevois sur: [SmarHUG](#)

Réseau des urgences genevois (RUG): [www.hug-ge.ch/services-urgences](http://www.hug-ge.ch/services-urgences)

Pharmacie de garde: [www.pharmageneve.ch](http://www.pharmageneve.ch)

Médecin-dentiste AMDG de garde: [www.amdg.ch](http://www.amdg.ch)

Cette page peut être photocopiée et remise à vos patients.

## Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Thomas CAZAENTRE  
Clinique Générale-Beaulieu  
Chemin de Beau-Soleil 20, 1206 Genève  
Né en 1978, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2007 (France), reconnu en 2008  
Titre postgrade en médecine nucléaire, 2007 (France), reconnu en 2008

Après ses études à la Faculté de médecine de Lille, il vient à Genève en 2008 comme chef de clinique en médecine nucléaire aux HUG et devient, dans le cadre d'un partenariat avec les hôpitaux neuchâtelois, responsable du Service de médecine nucléaire à la Chaux-de-Fonds. Après deux ans à Perpignan pour parfaire sa formation en imagerie hybride (2009-2010), il retourne à l'hôpital de la Chaux-de-Fonds comme médecin adjoint (2010-2013). Il revient aujourd'hui à Genève comme médecin indépendant dans le nouveau centre d'imagerie moléculaire de Genève (IMGE) né de la fusion des centres d'imagerie moléculaires des cliniques des Grangettes et Générale-Beaulieu.

Dr Golmehr FASSA-ASHRAFPOOR  
Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries  
Née en 1977, nationalité suisse  
Diplômes de médecin en 2010  
Titre postgrade en cardiologie, 2011

Après avoir suivi ses études en Iran et obtenu son diplôme de médecin en 2003 (puis diplôme suisse en 2010), elle s'est spécialisée en cardiologie générale aux HUG, puis en imagerie (IRM et CT-scanners) des maladies cardiovasculaires et cardiopathies congénitales à l'Hôpital européen Georges-Pompidou à Paris. Elle pratique désormais l'imagerie cardiovasculaire à la clinique des Grangettes.

Dr Christine FRAYRET  
Rue Firmin-Massot 2, 1206 Genève  
Née en 1959, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1995 (France), reconnu en 2013  
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 1989 (France), reconnu en 2013

Spécialiste en gynécologie-obstétrique, diplômée de l'université Paris V à Paris, après une formation hospitalière d'internat et de post internat à Paris et en région parisienne, elle a ensuite été nommée praticien hospitalier des Hôpitaux de Chartres, où elle s'est particulièrement investie dans l'urogynécologie et la chirurgie carcinologique du sein, exerçant en parallèle à l'Institut Gustave-Roussy à Villejuif ; depuis 7 ans, elle exerce ces mêmes compétences en institution.

Dr Laurence GABIOUD-BOUYER  
Rue de la Filature 35, 1227 Carouge  
Née en 1961, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1994  
Titre postgrade de médecin praticien, 1999

Après avoir suivi ses études à Zurich et obtenu son diplôme de médecin en 1994, elle effectue son assistantat en pédiatrie et gynécologie dans un centre de santé ainsi que des remplacements en médecine générale avant de s'installer d'abord dans un cabinet de groupe à Colombier, puis à Carouge comme médecin praticien depuis septembre 2001. Elle y pratique avec une orientation complémentaire comprenant essentiellement l'homéopathie, la médecine anthroposophique et la phytothérapie.

Dr Cyrus HAZEGHI  
Route de Florissant 70, 1206 Genève  
Né en 1972, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1999  
Titre postgrade de psychiatrie et psychothérapie, 2013

Etudes à Genève et obtention du diplôme fédéral de médecin en 1999. Après 2 ans à l'Hôpital psychiatrique de Prangins, en activité hospitalo-ambulatoire, complète sa formation aux HUG en psychogériatrie et psychothérapie adulte, puis dès 2004 en tant que chef de clinique de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise avec activité de consultant au service de neuroéducation et de médecine physique et réadaptation (Hôpital Beau-Séjour) ainsi qu'à la consultation de la Mémoire du Département de gériatrie et réhabilitation. Installation en pratique privée fin 2013.

Dr Steve KRAMIS  
CAPPI Servette HUG  
Rue de Lyon 89, 1203 Genève  
Né en 1977, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2004  
Titre postgrade de psychiatrie et psychothérapie, 2013

Ayant fait ses études à Genève, il obtient son diplôme de médecin à la Faculté de Genève en 2004. Il se spécialise en psychiatrie et psychothérapie dans le département de psychiatrie des HUG, ayant choisi le modèle de psychothérapie cognitive et comportementale, et obtient son titre FMH en 2013. Il effectue 4 années en tant que médecin interne en psychiatrie gériatrique et psychiatrie générale, 2 années en tant que médecin interne dans le département de neurologie des HUG et 4 années en tant que chef de clinique en psychiatrie pénitentiaire et psychiatrie générale. Son installation en cabinet privé est prévue en septembre 2014.

Dr MOYAEDODDIN Babak Robert  
HUG - Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14  
Né en 1978, nationalités suisse et française  
Diplôme de médecin en 2006  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2013

Etudes à Genève. Après deux années de médecine interne, il commence la psychiatrie. Il intègre successivement le Service d'addictologie et les Urgences psychiatriques avant de poursuivre sa carrière en Psychiatrie de liaison et d'intervention de crise. Après l'obtention de son titre de spécialiste, il supervise sur le plan psychiatrique la Consultation ambulatoire mobile des soins communautaires (CAMSCO) ainsi que la Polyclinique de médecine.



21 rue de Chantepoulet  
1201 GENEVE  
Tél : + 41 22 545 50 50  
Fax : + 41 22 545 50 51  
Email : info@cird.ch  
www.cird.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi 7H30 – 19H30  
Vendredi 7H30 – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 50

Lundi au Jeudi 8H – 18H30  
Vendredi 8H – 17H



61 Route de Thonon  
1222 Vézenaz  
Tél : + 41 22 545 50 55  
Fax : + 41 22 752 68 44  
Email : info@cirg.ch  
www.cirg.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi 8H – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 55

Lundi au vendredi 8H – 18H

#### SPÉCIALITÉS

Imagerie ostéo-articulaire diagnostique - interventionnelle • Neuroradiologie • Imagerie de la Femme • Imagerie digestive  
Imagerie cardiovasculaire • Imagerie oncologique - consultation d'oncologie interventionnelle • Centre de la douleur

#### RADIOLOGUES FMH

Dr Malika QUINODOZ • Dr Jean Baptiste MARTIN • Dr Frank KOLO • Pr Frank PILLEUL  
Dr Nathalie KHAW • Dr Thomas De PERROT • Dr Laurent HUWART

1006812

## ARCADES AVENDRE

Surfaces de 25 m<sup>2</sup> à 258 m<sup>2</sup>



Situation idéale pour  
des boutiques, coiffeurs,  
professions médicales,  
épicerie fine etc...

**Prix CHF 4'090.-/m<sup>2</sup>**  
en état brut.

Dépôts et parkings à vendre.

Rue de la Coupe Gordon-Bennett 1-4 Lignon

RENSEIGNEMENTS ET VENTE EN EXCLUSIVITÉ :

**PILET & RENAUD**

**Thierry Gaillard**  
thierry.gaillard@pilet-renaud.ch  
+41 22 322 92 24

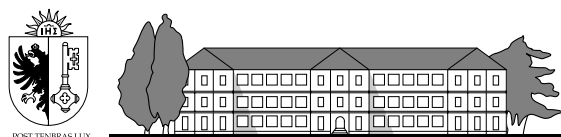


**Enrico Cesaretto**  
cesaretto@comptoir-immo.ch  
+41 22 319 88 30

Un développement et une construction IMPLÉNIA.



1006978



## CLINIQUE DE JOLI-MONT

Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients en réadaptation et en suite de soins de pathologies médicales ou chirurgicales. Son rôle essentiel est de rendre à ces patients leur autonomie afin de favoriser le retour à domicile dans des conditions appropriées. L'établissement a également la possibilité d'accueillir des patients en soins palliatifs, de même que des personnes âgées en unité d'accueil temporaire de répit (UATR).

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1700 patients et résidents chaque année. Elle offre une prise en charge médicale et une approche multi-disciplinaire ciblée. Dans un environnement calme doté d'un magnifique parc, à 15 minutes du centre ville.

Les demandes d'admission peuvent lui être adressées par les hôpitaux publics et les cliniques privées, ou par les médecins installés pour les patients venant directement du domicile.

Clinique de Joli-Mont  
45, avenue Trembley  
1211 Genève 19

Tél. 022 717 03 11 – Fax 022 717 03 10  
info@cliniquedejoli-mont.ch – www.cliniquedejoli-mont.ch

1006940

## Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

En parallèle, il effectue une formation en santé publique et collabore à des projets humanitaires internationaux. Son orientation psychothérapeutique est double, analytique jungienne et interpersonnelle. Il s'installe en cabinet privé dès le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Dr Jean-François PERRE  
Clinique Vert Pré  
Chemin de la Colombe 15, 1231 Conches  
Né en 1955, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1984 (France), reconnu en 2013  
Titre postgrade en anesthésiologie, 1987 (France), reconnu en 2013

Après avoir suivi ses études à l'Université Paris V et obtenu son diplôme en 1984, il a poursuivi sa formation par la spécialisation en anesthésie-réanimation. Il a approfondi sa formation dans les hôpitaux universitaires des CHU Necker-Enfants Malades et Cochin-Port Royal. Il a participé à la création d'un nouveau service de l'Hôpital Américain de Paris en 1987 où il a exercé jusqu'en juillet 2013, date à laquelle il accompagne son épouse qui est venue à Genève pour raisons professionnelles. Depuis septembre 2013, il travaille à la Clinique Vert-Pré.

Dr Virginie PRENDKI  
Hôpital des Trois-Chêne  
Chemin du Pont-Bochet 3, 1226 Thônex  
Née en 1975, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2005 (France), reconnu en 2013  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2007 (France) reconnu en 2013

Après avoir obtenu son diplôme d'interniste en 2007, elle a travaillé à Paris où elle s'est spécialisée en maladies infectieuses et tropicales. Elle a ensuite fait une formation sur la prise en charge des maladies infectieuses chez les personnes âgées. Elle travaille comme médecin adjoint dans le département de médecine interne et réhabilitation aux HUG, Hôpital des Trois-Chênes, depuis juin 2013.

Dr Jean-Luc RENY  
Hôpital des Trois-Chêne  
Chemin du Pont-Bochet 3, 1226 Thônex  
Né en 1964, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1999 (France), reconnu en 2009  
Titre postgrade en médecine interne générale, 1999 (France), reconnu en 2009

Après avoir reçu une formation en médecine interne à Paris, il a eu une pratique clinique hospitalière en France et a rejoint le service de médecine interne générale des HUG en 2009. Actuellement chef de service de médecine interne et réhabilitation de l'hôpital des Trois-Chêne, il est impliqué dans l'enseignement pré et post-gradué et poursuit une recherche en lien avec le sujet âgé et en rapport avec les médicaments antiplaquetaires.

Dr Jean-Philippe RONCIN  
Helvetic Care  
Cours-de-Rive 2, 1204 Genève  
Né en 1955, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1984 (France), reconnu en 2006  
Titre postgrade de médecin praticien, 2007 (France), reconnu en 2008

Après avoir fait ses études à Reims, il finit son internat à Chamonix et Sallanches en travaillant aux urgences au SMUR et au secours en montagne. Après avoir exercé dans un cabinet de station de ski durant 22 ans, il a intégré SOS Médecins voici 6 ans et travaille à Helvetic Care depuis le mois de mai 2013.

Dr Nathalia ROTEN  
Avenue de Miremont 27, 1206 Genève  
Née en 1963, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1988  
Titre postgrade en anesthésiologie, 1998

Après une scolarité suivie dans les cantons de Berne et Valais, les études de médecine ont lieu à la Faculté de médecine de Genève avec obtention du diplôme de médecin en septembre 1988. La formation postgraduée a été effectuée dans le service de médecine interne à l'hôpital de Martigny (1988-1989), puis aux HUG (service d'anesthésiologie et de soins intensifs). Le titre de spécialiste en anesthésie a été obtenu en septembre 1998. Actuellement médecin adjointe non agréée aux HUG, elle va quitter ce poste pour travailler chez Mobile Anesthesia Care Sàrl.

Dr Gabriele THUMANN  
Clinique d'ophtalmologie  
Rue Alcide-Jentzer 22, 1205 Genève  
Née en 1966, nationalité allemande  
Diplôme de médecin en 1992 (Allemagne), reconnu en 2012  
Titre postgrade en ophtalmologie, 1997 (Allemagne), reconnu en 2012

A obtenu son diplôme de médecin en 1985 à Cologne où elle a suivi sa formation d'ophtalmologie à l'hôpital universitaire, se spécialisant en chirurgie du segment postérieur. De 1997 à 1999, a été assistante de recherche à l'Institut Doheny Eye à Los Angeles. Avant d'intégrer le service d'ophtalmologie de Genève, elle était adjointe du chef de service, professeure associée et responsable de l'équipe de recherche dans le service d'ophtalmologie de l'Université de Aachen. En septembre 2012, elle a été nommée professeure ordinaire au Département des neurosciences cliniques et occupe depuis lors le poste de médecin adjointe agréée, responsable de l'unité du segment postérieur. Elle dirige par ailleurs un groupe de recherche sur fonds européens dont l'axe est la thérapie génique somatique pour combattre la dégénérescence de la rétine et les matériaux biologiques pour la transplantation oculaire.

Dr Sandra VUICHARD  
Rue de Savoie 13, 1207 Genève  
Née en 1974, nationalités suisse et française  
Diplôme de médecin en 2002  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2013

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève et obtenu son diplôme en 2002, elle a travaillé deux années en gériatrie et en soins palliatifs aux HUG. Puis elle a entrepris sa formation en psychiatrie et psychothérapie de 2004 à 2013 aux HUG. Elle s'installe en cabinet à Genève en février 2014.

## Candidatures à la qualité de membre actif associé

(médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève ; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1):

Dr Alfred-Roland BLASER  
Quai du Cheval-Blanc 11, 1227 Les Acacias  
Né en 1962, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1988  
Titre postgrade en chirurgie, 1997

Après avoir suivi ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin et doctorat en 1988, il a suivi une formation chirurgicale au CHUV, Nyon et Lyon. De retour en Suisse, il a occupé le poste de médecin agréé, puis chef à l'Hôpital de Nyon. Porteur des titres de formations approfondies en chirurgie viscérale et générale et d'urgence, il porte un intérêt particulier à la chirurgie minimale invasive et bariatrique.

## Changements d'adresses

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2014:

Le Dr Gabriel DE CANDOLLE

Spécialiste en gynécologie et obstétrique, n'exerce plus à la rue De-Candolle 6, mais au chemin Beau-Soleil 22, 1206 Genève.  
Tél. (inchangé) 022 781 53 80  
Fax (inchangé) 022 781 54 67



**Votre laboratoire de proximité à Genève**

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

**022 341 33 14    info@proxilis.ch    www.proxilis.ch**

**La Clinique Mont Blanc SA à Nyon,**  
spécialisée en soins esthétiques, anti-âge et de bien-être,  
a ouvert ses portes en avril 2014.

Nous recherchons, à temps partiel :  
**des médecins titulaires** du diplôme FMH, spécialisés en  
**chirurgie plastique / dermatologie / soins esthétiques**  
avec de bonnes connaissances de l'anglais.

Merci d'envoyer un CV avec lettre de motivation à :  
Catherine Venetz, Chemin des Châtaigniers 6, 1195 Dully

1007030



**SECLARM**  
Swiss European Congress of Longevity,  
Aesthetic & Regenerative Medicine

WOSAAM  
ESAAM  
SSLARM

# SECLARM

Swiss European Congress of Longevity,  
Aesthetic & Regenerative Medicine

29  
30  
31  
MAY  
2014  
GENEVA  
SWITZERLAND

Contact : ATOUT.COM AGENCY • +33 (0)4 42 54 42 60 • info@seclarm.com • www.seclarm.com • Official language - English • Direct translation to Russian

## Mutations

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Kristina ALCOBA-REITZ, Daniel ARDITI, Pablo BUONO, Fabienne DÄPPEN SIEBERT, Thierry GAUTHERON, Oliver GREINER-MAHLER, Alexis-Chrysostomos KELEKIS, Maria KOSTAKI, Marcela LAZZARI et Zohreh NOZAN, dès le 27 mars 2014.

### Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Nicolas GUANELLA et Anne-Catherine ROLL PIGUET, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteurs Chan-Il PARK et Sekander RAO, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Yves CHAUTEMS, Laszlo LUKA, Pierre-Alain MARET, Malwida ROHNER et Claude WITZ, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteur Benoit PAULMIER, au 30 juin 2014.

### Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Esmail SHEYBANI, médecin-conseil de la *Webster University*.

## Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Docteur Théodore MOTTU, survenu le 18 mars 2014, et du Docteur Christian JUGE, survenu le 24 mars 2014.



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

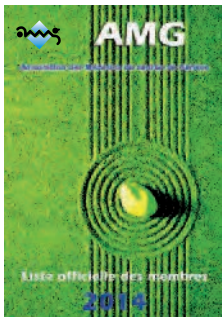
Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

**Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!**

Av. Cardinal-Mermillod 36  
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80  
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch  
www.proximos.ch



## Errata Liste officielle des membres 2014

En présentant nos excuses aux personnes intéressées, nous vous remercions de corriger votre *Liste officielle des membres 2014* aux pages suivantes :

page 100: modifier le tél. prof. du Dr **Annie-Blandine SAMBA-NGANGA**.  
Tél. prof. correct: 022 860 00 30

page 105: ajouter la spécialité infectiologie (infectiol) au Dr **Viviane SORAVIA-DUNAND**.

Page 124: ajouter le Dr **Viviane SORAVIA-DUNAND** dans la spécialité infectiologie

page 157: ajouter Mme **Aude HAUSER-MOTTIER**, rue Micheli-du-Crest 22, 1205 Genève, tél. 022 328 92 37

page 163: ajouter Mme **Aude HAUSER-MOTTIER**, 1205

## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Cabinet médical de 160 m<sup>2</sup> à remettre

Convient pour 2 ou 3 médecins avec droit de pratique et No RCC. Quartier Charmilles en pleine expansion. Accès pour handicapés, radiologie et laboratoire. Places de parking. Importante patientèle à reprendre.

Contact par téléphone: 078 616 55 55

### A remettre cabinet de médecine générale

A remettre cabinet de médecine générale à Carouge. Bien situé, bien desservi, loyer raisonnable, patientèle nombreuse. Surface 80 m<sup>2</sup>. Les locaux seraient facilement aménageables en 2 cabinets séparés. Contacter par courriel: [georgesrochat@yahoo.com](mailto:georgesrochat@yahoo.com)

### Cabinet médical à remettre (médecine interne générale et allergie-immunologie)

Cabinet médical à remettre (cause retraite), à convenir entre les mois de septembre et décembre 2014. Médecine interne générale et allergie-immunologie. Proche HUG et transport publics (lignes 1 et 12). Surface de 80 m<sup>2</sup>, en arcade. Bonne et fidèle patientèle.

Contact par téléphone: 079 627 19 42 ou 022 321 26 90  
par fax: 022 320 17 75

### Cabinet de dermatologie à remettre

Cabinet de dermatologie à remettre au 1<sup>er</sup> mai 2015, 80 m<sup>2</sup>, très bien situé, assistante parfaite. Patientèle à reprendre.

Contact par courriel: [dr.jaccard.chassot@hin.ch](mailto:dr.jaccard.chassot@hin.ch)

### Cabinet de médecine interne générale et d'homéopathie cherche collègue

Médecin à quelques années de la retraite cherche un ou une collègue, médecin interniste ou généraliste, de préférence avec un intérêt pour l'homéopathie ou la phytothérapie, pour partage et reprise progressive de ses activités. Cabinet bien situé rive gauche, avec loyer modéré, patientèle fidèle et assistante expérimentée. Date: début 2015 ou à convenir.

Contact par téléphone: 078 880 43 05

### Cabinet médical à partager

Cabinet médical en DUO dans la campagne genevoise (rive gauche), cherche médecin interniste-généraliste pour remplacer le départ à la retraite de l'un des médecins. Droit de pratique et RCC exigés.

Contact par courriel: [jgirod@bluewin.ch](mailto:jgirod@bluewin.ch)

### Offre à louer

Centre médical met à disposition un bureau de consultations de 15 m<sup>2</sup> avec toute l'infrastructure, pour un médecin spécialiste (de préférence pédiatre, rhumatologue, gynécologue, ophtalmologue, ORL, gériatre) au loyer FIXE modéré.

Contact par téléphone : 079 598 01 78

### Cherche locaux professionnels 80-100m<sup>2</sup>

Médecin indépendant cherche locaux pour son activité. Lieu: Aca-cias, Grand-Lancy, Petit-Lancy. Surface souhaitée: 80-100m<sup>2</sup> pour bureau, 2 petites salles d'examen et une pièce capable d'accueillir une installation radiologique. Date à convenir.

Contact par courriel: [cab.medical.geneve@gmail.com](mailto:cab.medical.geneve@gmail.com)



**MARCSCHNYDERCONSEILS**  
PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ma retraite c'est pour demain.  
Quels seront mes revenus ?  
Des alternatives existent-elles ?  
**Etude personnalisée, 1<sup>er</sup> rendez-vous gratuit**

☎ 022 322 24 01 ✉ [info@schnyder-conseils.ch](mailto:info@schnyder-conseils.ch)  
[WWW.SCHNYDER-CONSEILS.CH](http://WWW.SCHNYDER-CONSEILS.CH)

1006972

## Petites annonces (suite)

### Cherche bureau commercial de 120 m<sup>2</sup> pour cabinet médical

Cherche local commercial pour cabinet médical médecine interne/cardiologie d'une surface de 120 m<sup>2</sup> dans le quartier de Plainpalais, situé dans un immeuble avec accès handicapé et permettant une intervention ambulancière.

Contacteur par téléphone: 022 320 83 53  
par courriel: stefano.ciaroni@gmail.com

### Cherche à louer

Cherche locaux pour un cabinet médical de psychiatrie et psychothérapie composé d'une grande salle lumineuse et insonorisée, d'une salle d'attente et de toilettes.

Situation: entre la place Bel-Air et les Eaux-Vives avec un accès facile aux transports publics et parking. Loyer maximum charges comprises: 2500 CHF par mois.

Contacteur par téléphone: 076 404 26 36

## Conférence de la Société Médicale de Genève

Mardi 6 mai 2014, 19 h 15

«Le cerveau mis à nu...», par le Dr Dominique Muller

La recherche en neurosciences ne cesse d'apporter des informations nouvelles dans des domaines qui touchent de plus en plus des problèmes de société, soulevant de nombreuses questions et attentes de la part des patients. Grâce aux progrès technologiques notamment dans le domaine de l'imagerie cérébrale et de la modélisation, certaines barrières semblent pouvoir être franchies. Des articles, dans les médias notamment, suggèrent que nous sommes par exemple capables de lire les pensées, les émotions ou les rêves d'un être humain. En quoi ces nouvelles approches nous permettent-elles de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau et quelles en sont les limites? Comment ces données affectent-elles des concepts importants pour le clinicien comme l'état végétatif, la mort cérébrale ou le libre arbitre? En quoi ces progrès modifient-ils notre compréhension des maladies du cerveau? Il n'y a bien sûr pas de réponses uniques à ces questions, mais l'objectif du débat sera de mettre en lumière l'importance de ces avancées et les limites d'interprétations qu'elles imposent.

*Dominique Muller est professeur et directeur du Département de neurosciences fondamentales à la Faculté de médecine de l'Université de Genève. «La recherche dans son laboratoire porte sur les propriétés de plasticité des réseaux synaptiques, et sur leur contribution aux mécanismes d'apprentissage et de mémoire, ainsi que sur leur rôle dans certaines maladies neuropsychiatriques développementales.» Il est également co-directeur, avec le professeur Magistretti, du pôle de recherche national SYNAPSY à l'EPFL (Mécanismes synaptiques de maladies mentales) qui vise à mettre à nu les mécanismes neurobiologiques des troubles psychiques et cognitifs.*

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève  
Inscriptions auprès de Dr Thanh Dang: thanh.dang@granettes.ch  
Renseignements: <http://www.smge.ch/>

## A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique «On nous prie d'annoncer».

Du mardi 15 avril au jeudi 17 avril 2014

Geneva Health Forum

Global Health: interconnected challenges, integrated solutions.

Cérémonie d'ouverture le 15 avril à 17 h 45, avec une allocution de M. Alain Berset, conseiller fédéral, suivie d'une conférence du Prof. Denis Duboule: «Improving health by creating new diseases» (or *the paradox of personalized medicine*).

Programme: [www.amge.ch/site/wp-content/uploads/GHF2014prog.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/GHF2014prog.pdf)

Crédit de formation: SSMG – AMG 20 points SSMI 19,5 points.

Les membres de l'AMG ont droit à une réduction: télécharger le code dans l'annonce sur notre site pour en bénéficier.

Lieu: Centre International de Conférences Genève, rue de Varembe 17, 1202 Genève.

## A vos agendas! (suite)

**Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014, de 11 h 00 à 18 h 00**

**Forum couple et famille 2014  
L'arrivée d'un enfant dans le couple**

Orateurs: Juliette Buffat, Robert Neuburger, Stéphane Clerget, Philippe Brenot, Anne Dufourmantelle.

Programme: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Programme-FCF-2014.pdf>

Lieu: Salon du livre et de la presse de Genève



**Samedi 10 mai 2014, de 8 h 30 à 17 h 30**

**Vivre son «corps-émotion» approcher la «source de ses ressources»  
27<sup>e</sup> journée de formation post-graduée et continue**

Vivre ses émotions, un passage obligé pour être thérapeute?

Programme et bulletin d'inscription: [www.amge.ch/site/wp-content/uploads/27eme-J-FPG-ESG.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/27eme-J-FPG-ESG.pdf)

Lieu: salle de conférence de la filière Physiothérapie HEDS, rue des Caroubiers 25, salle 116, 1<sup>er</sup> étage.



**Lundi 12 et mardi 13 mai 2014**

**Prise en charge des symptômes en soins palliatifs  
Dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies 2014-2015*  
Oncologie et soins palliatifs: module 2**

Détail de la formation:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Flyer12-13mai-2014.pdf>

Modalité d'inscription: [www.hesge.ch/heds/fc](http://www.hesge.ch/heds/fc)

Lieu: site de la Roseraie, avenue de la Roseraie 76A, 1206 Genève.



**Les lundis du 12 mai au 7 juillet 2014, de 18 h 15 à 19 h 45**

**Les mardis du 13 mai au 8 juillet 2014, de 17 h 30 à 19 h 00**

**Groupe de gestion du stress par la pleine conscience**

Informations: Dr Jean-François Briefer, 079 389 06 22, [jfbriefer@gmail.com](mailto:jfbriefer@gmail.com)

Lieu: Centre RessourcesPsychologiques.ch, rue de Vermont 9A, 1202 Genève.



**Du mercredi 14 mai au vendredi 16 mai 2014**

**«TOGETHER» – ESCIM 2014**

**Un congrès unique suisse et européen de médecine interne**

Premier congrès conjoint suisse et européen de médecine interne, sous l'égide de la Société suisse de médecine interne générale (SSMI) et de l'*European Federation of Internal Medicine (EFIM)*.

Renseignements: [www.escim2014.org](http://www.escim2014.org)

Lieu: Palexpo, 1218 Grand-Saconnex

## La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
[roger.steiger@amge.ch](mailto:roger.steiger@amge.ch)

### Conception-réalisation

Christine Faucogney

### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
[pub@medhyg.ch](mailto:pub@medhyg.ch)

### Impression

Molésion Impressions

Distribué à 2500 exemplaires

## AMG

Rue Micheli-du-Crest 12  
1205 Genève  
Tél. : 022 320 84 20  
Fax : 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
12 mai 2014**

**Délai rédactionnel :  
28 avril 2014**